

23 oct 2026 -15:37

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2026

Prolongation des échéances relatives aux marchés publics de sécurisation des blindspots et hotspots

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant les échéances de marchés publics afin de réaliser, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, la sécurisation des « blindspots » et des « hotspots ».

L'arrêté royal du 18 décembre 2025 prévoit l'octroi d'un subside fédéral visant à renforcer les capacités technologiques des zones de police et à soutenir les investissements locaux destinés à sécuriser ces zones.

En pratique, des difficultés à lancer et à attribuer les marchés publics pour la réalisation des investissements subsidiés dans les délais initialement prévus ont été signalées. Le projet d'arrêté royal vise dès lors à prolonger ces délais d'un an sans modifier substantiellement le régime des subsides.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 18 décembre 2025 relatif à un subside fédéral pour le renforcement des caméras et la sécurisation des blindspots et hotspots

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be